



LES "PAYSAGES DU CHAMPAGNE", CANDIDATS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, AU TITRE DE "PAYSAGE CULTUREL EVOLUTIF"

La candidature des "Paysages du Champagne" au Patrimoine mondial de l'Unesco :
Le projet d'une région, avec un rayonnement international.

Les points clefs de la candidature

1- Une candidature au Patrimoine mondial au titre des "paysages culturels évolutifs" pour une reconnaissance universelle d'un territoire unique au travers de son histoire et de ses paysages.

2- Une large zone d'engagement correspondant à l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne est organisée autour du concept d'"assemblage" et incarne, de la vigne à la cave, l'ensemble de la chaîne de production du Champagne.

3- Un choix de six sites remarquables, caractéristiques des Paysages du Champagne et géographiquement répartis sur l'aire de production du Champagne, qui représentent des éléments paysagers (les coteaux témoins et les villages des Riceys), des zones urbaines (la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Epernay) et du patrimoine souterrain (des caves à Châlons-en-Champagne et à Château Thierry).

4- Une candidature qui représente une opportunité unique de réancrer aux yeux de tous le Champagne au sein de son territoire et de valoriser ses atouts au travers d'un terroir exceptionnel, de savoir-faire uniques et d'une organisation interprofessionnelle fédérée et à la pointe de l'innovation.

5- Une inscription au Patrimoine mondial qui renforcera l'image de ce territoire tant au niveau local qu'international, assurera une diversification des ressources économiques par le développement du tourisme et soutiendra une filière industrielle pourvoyeuse d'emplois nombreux et diversifiés pour le territoire.

6- Une candidature au Patrimoine mondial qui s'accompagne d'un plan d'engagement élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, Etat, professionnels) pour une gestion et une valorisation du territoire à long terme.





7- La réussite d'une candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco passe par une mobilisation sans faille de tout un territoire. Cette dynamique, largement engagée depuis plusieurs mois, s'intensifie et s'élargira auprès de toute la population jusqu'à l'obtention de l'inscription.

8- Une candidature qui bénéficie de nombreuses compétences scientifique, technique, administrative et politique depuis plus de trois ans. Un dossier sera déposé en octobre 2009 pour une inscription souhaitée courant 2011.

Les 5 objectifs de la candidature

- Reconnaître la valeur universelle et exceptionnelle des Paysages du Champagne,
- Protéger et valoriser à long terme ce terroir d'exception,
- Fédérer la population autour de la valeur de ce patrimoine culturel et paysager,
- Enseigner et transmettre cet héritage aux générations futures,
- Partager cette reconnaissance par la mise en œuvre de coopérations internationales.

Les Paysages du Champagne, un assemblage de 6 sites remarquables caractéristiques d'un terroir universel et exceptionnel :

Des paysages viticoles représentatifs :

- les Coteaux Témoins de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ
- le Village des Riceys

Des caves de vieillissement exemplaires :

- les Caves de Château-Thierry
- les Caves de Châlons-en-Champagne

Des ensembles urbains typiques :

- la Colline Saint-Nicaise, à Reims
- l'Avenue de Champagne, à Epernay





QUE DÉFENDONS-NOUS À TRAVERS LA CANDIDATURE UNESCO ?

La fédération et l'engagement de tout un territoire autour de valeurs
et d'actions communes :

La reconnaissance d'un terroir d'exception

Au même titre que la parfumerie ou la gastronomie, le Champagne est l'ambassadeur international du savoir-faire, du savoir-vivre et du prestige français. Le vin le plus célèbre du monde s'élève et se récolte depuis des siècles selon des pratiques très codifiées au sein des Paysages du Champagne. Il est ensuite élaboré selon la technique de l'assemblage. Longtemps restée en retrait par rapport au produit, la richesse des territoires du Champagne se doit désormais d'être révélée et reconnue par tous.

L'assemblage, symbole du "génie champenois"

C'est la combinaison de cuvées issues de plusieurs cépages et de plusieurs villages appartenant exclusivement à l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne, qui, grâce à la transmission d'un savoir faire et de secrets d'élaboration, crée et perpétue la magie de ce vin prestigieux et mythique.





La gestion durable de l'activité du Champagne

Pour préserver la richesse et la diversité de ses paysages, le terroir du Champagne a su conjuguer réalisme opérationnel, noblesse de l'appellation et développement durable. La Champagne viticole fut ainsi la première à réaliser un bilan carbone. Les acteurs de la filière renforcent aujourd'hui leur engagement à promouvoir une viticulture durable, avec une série de mesures très exigeantes contenues dans le "Guide technique de viticulture raisonnée". L'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco offrira une garantie supplémentaire, visible et exemplaire pour la protection d'un terroir vitivinicole dans une temporalité longue et dans un destin partagé par des acteurs réunis pour la même cause.

Le partage international d'une expertise et d'un savoir-faire

De longue date, la volonté des Champenois a été de partager valeurs, expérience et expertise avec d'autres terroirs exceptionnels. Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) possède d'ores et déjà une expérience démontrée en matière de coopération internationale, notamment pour les indications géographiques (IG). Le territoire souhaite s'engager toujours plus dans ces échanges de bonnes pratiques, de défense et de promotion des appellations qui témoignent de terroirs uniques et de savoir-faire humain exceptionnel. Il partage ses dynamiques et son expertise avec des centres de production de soie thaïlandaise et des producteurs du thé Darjeeling.





QUELLE EST LA VALEUR UNIVERSELLE ET EXCEPTIONNELLE DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE ?

L'incarnation de la production dans les Paysages du Champagne

A l'instar de nombreux vignobles, l'activité viticole a façonné les Paysages du Champagne, des éléments paysagers et bâtis les plus visibles aux caves souterraines les plus secrètes. Mais c'est avant tout le développement du négoce international qui fonde historiquement et aujourd'hui encore la spécificité des paysages champenois. Créée en 1936, l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne atteste du lien intrinsèque et indissociable entre le processus de production du vin et le paysage. Des vignes aux caves, le Champagne est ainsi le produit de l'assemblage indispensable et fondateur de plusieurs cépages et villages et le concentré symbolique de cet ensemble territorial universel et exceptionnel que forment les Paysages du Champagne.

L'exceptionnalité du Champagne, le résultat d'une organisation interprofessionnelle unique

La richesse des Paysages du Champagne n'est pas seulement esthétique. Elle provient de la triple alliance d'un terroir, d'une organisation et d'un savoir-faire reconnus. De la culture de la vigne au négoce international, c'est une organisation interprofessionnelle exemplaire qui produit le vin blanc mousseux le plus brillant. L'alchimie entre les vignerons et les Maisons de Champagne est incarnée par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), créé il y a presque soixante dix ans pour assurer le développement et l'innovation technologique, juridique et environnementale de l'activité viti-vinicole en Champagne. Cet assemblage de traditions et de compétences participe de la valeur universelle et exceptionnelle des Paysages du Champagne.





Les Paysages du Champagne, témoins des grands moments de l'histoire à l'échelle européenne

Le territoire champenois occupe une place stratégique à l'échelle européenne. Il se situe à un carrefour géographique et historique entre l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. La région a été le théâtre de nombreux événements royaux, avec une longue succession de sacres des rois de France à Reims. Le développement du commerce du vin entraîna l'essor des voies de communication routière dès le XVIIIe siècle puis ferroviaire à

partir du XIXe. Les noms prestigieux, souvent allemands, de certaines maisons de champagne témoignent de l'attrait international de la région. Mais la Champagne s'illustra également comme une zone de conflits tragiques. Les traces laissées par les deux guerres mondiales se lisent encore aujourd'hui dans les Paysages du Champagne, symboles des blessures historiques de la France et des peuples européens.





QUELLE EST LA PHILOSOPHIE DE LA CANDIDATURE ?

Au-delà de leur diversité apparente, signe d'une richesse exceptionnelle, les six éléments paysagers choisis pour la candidature composent et témoignent d'un ensemble territorial constituant une unité de paysage culturel, les Paysages du Champagne. A travers ces sites représentatifs et emblématiques des spécificités des paysages champenois, il s'agit d'incarner le processus de production du Champagne, depuis la culture locale de la vigne à la commercialisation internationale du vin. Les éléments sélectionnés au sein de l'aire Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne symbolisent également le procédé de l'assemblage, caractéristique du "génie champenois".

L'aire AOC Champagne

- **3 régions** : Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France
- **5 départements** : Marne, Aube, Aisne, Seine-et-Marne, Haute-Marne
- **319 communes**
- **34 000 hectares**
- **280 000 parcelles**
- **16 000 vigneron**s
- **327 maisons de Champagne**

Zone centrale, zone tampon, zone d'engagement

Un dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco comporte une identification du site délimité par :

- **une zone centrale**, le bien lui-même, à savoir les six sites retenus pour la candidature : les Coteaux Témoins, le village des Riceys, la colline Saint-Nicaise à Reims, les caves de Château-Thierry, les caves de Châlons-en-Champagne, l'avenue de Champagne à Epernay
- **une zone tampon**, espace permettant de protéger le bien en écartant les facteurs pouvant perturber l'intégrité du site. Ces deux zones sont comprises dans un cadre plus large, dit "**zone d'engagement**", qui correspond à l'aire AOC Champagne. L'objectif est d'engager les collectivités et les élus sur l'aire AOC pour améliorer les pratiques et donc la qualité des paysages.



LE PROCESSUS D'INSCRIPTION

Objectif

L'inscription sur la Liste de l'Unesco, au titre de **"Paysage culturel évolutif"** d'un patrimoine culturel universel et exceptionnel pour **2011**.

Pour l'Unesco, qu'est-ce qu'un "paysage culturel" ?

"Les paysages culturels sont des biens qui représentent les **œuvres conjuguées de l'homme et de la nature**. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien internes".

Convention du Patrimoine mondial, article 1, 1972

- Pour l'Unesco, qu'est-ce qu'un "paysage culturel évolutif" ?

Parmi les 3 catégories de paysages culturels, le "paysage culturel évolutif" résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel.

Le dossier de candidature

L'Unesco soumet chaque candidat au Patrimoine mondial à l'élaboration d'un dossier très détaillé mettant en évidence:

- l'identification et la description minutieuse des biens présentés ;
- la justification de l'inscription, à savoir la démonstration de la valeur universelle et exceptionnelle du bien conformément aux critères définis par l'Unesco ;
- une analyse comparative avec d'autres vignobles, classés ou non par l'Unesco ;
- un plan de gestion précisant les moyens de protection affectés aux biens.

Le processus de sélection

- Le dossier de candidature fait l'objet d'une première sélection au niveau national, par le Comité des Biens Français.

Date de dépôt du dossier : octobre 2009

- **L'Association Paysages du Champagne souhaiterait que sa candidature soit présentée par la France auprès de l'Unesco en janvier 2010**
- **Si tel est le cas, vote du Comité du Patrimoine mondial de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial courant 2011.**





UN ENGAGEMENT COLLECTIF AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE

La mobilisation de tout un territoire

La mobilisation de l'ensemble des acteurs champenois est désormais considérée comme indispensable par l'Unesco pour l'inscription au Patrimoine mondial.

Les collectivités s'engagent :

- elles apportent leur soutien et promeuvent la candidature sur l'ensemble du territoire,
- dans les communes des 6 sites, elles participent à des comités de pilotage, réunissant les services de la ville et de l'Etat, pour chacun des six sites afin de définir et mettre en place les actions de valorisation et de gestion,
- elles mettent en œuvre le plan de gestion protégeant et valorisant le territoire et son patrimoine.

Les professionnels s'investissent :

- les vignerons s'engagent toujours plus en avant pour exercer une gestion durable et raisonnée de leur filière,
- les maisons de Champagne mettent en valeur et protègent leur patrimoine,
- le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne poursuit ses actions de coordination et d'orientation pour valoriser l'appellation d'origine contrôlée Champagne.

La population se mobilise :

- les habitants sont sensibilisés et fédérés autour de la candidature à travers des manifestations populaires telles que les "Rendez-vous aux Jardins 2009", l'inauguration de l'Avenue de Champagne à Epemay, le 4 juillet 2009, la Foire de Châlons-en-Champagne début septembre 2009, les "Journées Européennes du Patrimoine" à Reims et Château-Thierry, etc. ...
- des relais sont pris auprès de tous les acteurs et citoyens pour la période des vendanges où le cœur de la Champagne bat plus fort ;
- la population s'approprie la candidature à travers la

constitution d'un comité de soutien, des bulletins de soutien sont déposés dans tous les lieux ouverts au public : mairie, offices de tourisme, maisons de quartier, circuits de visite des Maisons de Champagne, accueil chez les vignerons, musées, ...

Par ailleurs, l'élaboration du dossier de candidature continue de mobiliser un nombre conséquent d'acteurs et de professionnels, locaux et nationaux :

- les services de l'Etat,
- les collectivités locales : régions, départements, communautés de communes, communes,
- l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDDR),
- le Parc Naturel de la Montagne de Reims,
- les comités régionaux et départementaux du tourisme et les offices de tourisme,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers et d'Artisanat,
- des spécialistes du Patrimoine mondial,
- des paysagistes et architectes,
- des spécialistes du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV),
- des chercheurs et universitaires : Université de Reims-Champagne-Ardenne, Institut Universitaire des Métiers et du Patrimoine (IUMP), Institut d'Aménagement du Territoire de l'Université de Reims (IATEUR),...
- et de multiples autres instances qui concourent, d'une manière ou d'une autre à la préparation de la candidature.





Quelles seront les retombées de l'inscription?

Riche d'un passé inscrit dans la grande histoire européenne et d'une renommée acquise grâce à la production du vin de Champagne, la région connaît d'ores et déjà un fort **attrait touristique**. Néanmoins, la reconnaissance acquise par l'inscription des Paysages du Champagne sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco sera l'occasion, tant pour les Champenois que pour les visiteurs extérieurs, de découvrir et de redécouvrir un terroir d'exception aux savoir-faire inégalés. La diversité géographique et paysagère des éléments présentés au Patrimoine mondial bénéficiera à l'ensemble du territoire inscrit dans l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne.

- La fierté de toute une population par la reconnaissance internationale de leur territoire et de leur savoir-faire,
- La poursuite en avant d'une dynamique vertueuse en matière de gestion durable du territoire et de valorisation des paysages,

L'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco participera également au **développement économique** de la région champenoise. Au carrefour des grandes métropoles européennes et desservis par des axes de communication modernes et rapides, les Paysages du Champagne constitueront une destination incontournable, pour tous ceux pour qui culture française rime avec raffinement, plaisir et découverte. Avec la reconnaissance Unesco, ce sont donc de nouvelles perspectives de développement qui s'offrent aux Champenois et à leur territoire.

- Le développement de la fréquentation touristique et une diversification des ressources économiques sur le territoire,
- L'association de l'image internationale du Champagne à son territoire et à sa filière de production.





LE PLAN DE GESTION

Le plan de gestion : un engagement partagé par tous et pour tous

Les Paysages du Champagne ont une valeur universelle exceptionnelle à résonnance internationale et présentent un caractère inestimable pour les générations actuelles et futures. A ce titre, cet assemblage mérite une protection permanente aux yeux de la communauté internationale.

La démarche d'inscription au titre de paysage culturel évolutif sur la Liste du Patrimoine mondial entraîne de nombreuses retombées positives (renommée, tourisme, emplois, etc.). C'est aussi un engagement ferme des acteurs à préserver et à valoriser ce bien culturel. Le plan de gestion est l'outil indispensable de la conservation et de la mise en valeur des Paysages du Champagne. Il ne constitue pas un niveau supplémentaire de prescriptions mais est un instrument de « management » territorial. Il contribue à ce que chacun des acteurs du territoire prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel à tous les niveaux de décision.

La construction collective d'une vision partagée des Paysages du Champagne

Le plan de gestion est élaboré simultanément au dossier de candidature. Cette stratégie assurera une gestion coordonnée et partagée après le classement.

La connaissance est la meilleure façon de protéger

Depuis 2007, l'Association Paysages du Champagne mobilise les élus, les professionnels et les habitants de ces paysages universels et exceptionnels. Elle a mis en évidence la valeur et la spécificité des Paysages du Champagne après avoir réalisé des inventaires des patrimoines bâtis et souterrains et des paysages.

Elle a également organisé de nombreux ateliers pédagogiques afin de sensibiliser les principaux aménageurs de ce territoire et d'amorcer de nouveaux réflexes plus vertueux.





La consultation des forces vives du territoire

Afin d'identifier les questions clés et les pistes d'actions concernant la gestion du site, l'Association Paysages du Champagne a rassemblé autour d'ateliers thématiques en 2008 :

- les politiques régionaux, départementaux et locaux,
- les forces vives de la société locale (acteurs socioprofessionnels, monde associatif, etc.),
- des techniciens,
- des experts (professionnels et universitaires),
- des représentants des organismes institutionnels en charge des thématiques environnementales, de l'aménagement du territoire, de l'économie et du tourisme.

L'élaboration des programmes d'actions

- A l'échelle de la zone d'engagement
Chaque commune appartenant à la zone d'engagement a été invitée à s'engager au travers de la signature d'une charte guidant un développement respectueux des Paysages du Champagne, tant sur le plan urbanistique et paysager qu'environnemental. Pour accompagner les territoires volontaires, l'Association Paysages du Champagne a élaboré un

"référentiel urbanistique, architectural et paysager" à destination des communes et un "référentiel viticulture durable" à destination du monde viticole.

- A l'échelle des 6 sites représentatifs

Des programmes d'actions sont élaborés pour les six biens représentatifs des Paysages du Champagne. Ils sont issus d'ateliers stratégiques conduits sur la base d'une réflexion prospective. Les élus, techniciens des collectivités locales et représentants du monde vitivinicole réfléchissent ensemble à l'avenir des Paysages du Champagne. Ils identifient les changements d'hier et de demain, les inerties territoriales, afin de mettre en œuvre aujourd'hui un projet de développement durable et de fixer les outils et les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser les paysages.

